

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 29 juin 2006**

CG 06/3<sup>ème</sup>/VI-03

**SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DES TELECOMMUNICATIONS**

—  
Dans le cadre de sa politique d'aménagement équilibré du territoire départemental, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a souhaité équiper l'ensemble du département des dernières technologies disponibles en matière de télécommunications.

Cette volonté vise à fournir à chaque Tarn-et-Garonnais un accès aux nouveaux outils de communication et ce, qu'il s'agisse du **haut débit** ou de la **téléphonie mobile**.

Sur ces deux dossiers, l'Assemblée Départementale a approuvé la mise en place de programmes visant :

- d'une part, à équiper en téléphonie mobile 23 communes du département situées en « zones blanches »,
- d'autre part, à proposer aux populations et aux entreprises qui en expriment le besoin, un accès à l'Internet haut débit.

Sur chacun de ces deux programmes, la réalisation est aujourd'hui bien avancée et je vous propose d'effectuer un point sur l'état d'avancement de ces dossiers.

**I – LA TELEPHONIE MOBILE**

Je vous rappelle, que ce programme concerne 23 Communes Tarn-et-Garonnaises qui ne bénéficient de la présence d'aucun des trois réseaux nationaux de téléphonie mobile (Orange France, SFR et Bouygues).

Ce programme a été divisé en deux phases :

- une première phase de 12 communes (Belvèze, Bourg de Visa, Brassac, Castelsagrat, Fauroux, Gasques, Saint Beauzeil, St Clair, St Nazaire de Valentane, Saint Paul d’Espis, Touffailles, Valeilles) dont la réalisation est sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de Tarn-et-Garonne concerne 3 975 habitants.

- une seconde phase de 11 Communes (Cazals, Comberouger, Feneyrols, Gariès, Labastide de Penne, Marsac, Mouillac, Sauveterre, Sainte Juliette, Saint Projet, Tréjouis) dont la réalisation revient intégralement aux opérateurs de téléphonie mobile et prend en compte la desserte de 1 871 habitants.

### **Avancement de la phase 1**

Pour cette phase, le **Conseil Général** de Tarn-et-Garonne a confié une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMATEG : par ailleurs, la société GRANIQU s'est vu confier le travail de maîtrise d'oeuvre.

Il s'agit de mettre à la disposition des opérateurs 7 sites qui leur permettent d'installer leurs antennes relais et l'ensemble de leurs équipements « actifs ».

A ce stade du dossier, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a livré aux opérateurs de téléphonie mobile 4 sites sur les 7 prévus. Les 3 sites restants nécessitent d'élever trois nouveaux pylônes à Valeilles, St Beauzeil et Belvèze. Les travaux de construction de deux de ces pylônes ont débuté à Valeilles et à St Beauzeil.

Concernant la commune de Belvèze, le propriétaire du terrain initialement identifié, n’a pas souhaité céder son terrain au Conseil Général. Cette situation nous a conduits à relancer des recherches de terrain ce qui provoque un décalage dans la réalisation de ce site.

Au final, le programme de travaux de la phase 1 peut se résumer comme suit :

<b>NOM DU SITE</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT</b>	<b>COMMUNES COUVERTES</b>		<b>OPERATEURS</b>
Bourg de Visa Château d'eau du « Brel Haut »	<b>Réalisé</b> – Livré aux opérateurs Résea Téléphonie Mobile Opérationnel	Bourg de Visa	100 %	ORANGE FRANCE itinérance
		St Nazaire de Valentane	70 %	
Gasques Château d'eau du « Grand Roger »	<b>Réalisé</b> – Livré aux opérateurs Réseau Téléphonie Mobile Opérationnel	Castelsagrat	100 %	ORANGE FRANCE itinérance
		Saint Clair	100 %	
		Saint Paul d'Espis	100 %	
		Gasques	100 %	

NOM DU SITE	ÉTAT D'AVANCEMENT	COMMUNES COUVERTES	OPERATEURS	
Miramont de Quercy Château d'eau du Limousi	Réalisé – Livré aux opérateurs Réseau Téléphonie Mobile Opérationnel	Touffailles	100 % 100 %	ORANGE FRANCE itinérance
Brassac Pylône France Télécom « lieu dit Alpech »	Réalisé – Livré aux opérateurs Réseau Téléphonie Mobile Opérationnel	Brassac St Nazaire de Valentane Fauroux Saint Clair	100 % 100 % 80 % 60 % 30 %	ORANGE FRANCE itinérance
Belvèze	Nouveaux terrains identifiés – APD en cours de réalisation	Belvèze	100 %	BOUYGUES TELECOM itinérance
Vailleilles Site à construire au lieu dit « Les Ouilles » chemin communal du château	Travaux de construction du pylône <b>en cours</b> Mise en service de la téléphonie mobile prévue en semaine 30	Vailleilles	100 %	BOUYGUES TELECOM itinérance
Saint Beauzeil Site à construire au lieu dit « Matrassou » - R.D. 656	Travaux de Construction du pylône <b>en cours</b> Mise en service de la téléphonie mobile prévue en semaine 30	Saint Beauzeil	100 %	BOUYGUES TELECOM itinérance

## Avancement de la Phase 2

Je vous rappelle que la réalisation de cette seconde phase est intégralement **dévolue aux opérateurs de téléphonie mobile**. Il s'agit pour eux d'assurer la couverture des 11 communes listées ci-dessus.

Pour le Tarn-et-Garonne, les opérateurs de téléphonie mobile ont débuté les études relatives à la recherche des lieux d'implantation de leurs infrastructures.

Pour cela, l'opérateur Orange France aura à construire et à mettre en service 3 relais « mutualisés » à Marsac, Comberouger et Cazals. Les recherches et les négociations des terrains sont en cours. Les trois opérateurs disposeront leurs antennes sur ces relais.

L'opérateur Bouygues Télécom aura à sa charge la réalisation de Tréjous, Sauveterre, Sainte-Juliette, Feneyrols, Saint-Projet, Mouillac, Labastide-de-Penne. Ces sites seront équipés selon la méthode de « l'itinérance », c'est-à-dire que Bouygues Télécom installera seul ces antennes et qu'il acheminera l'ensemble du trafic y compris celui des autres opérateurs.

L'opérateur SFR couvrira la commune de Gariès en mutualisation. Il est vraisemblable que le site qui assure la desserte de cette commune soit situé en Haute-Garonne.

L'ensemble des sites de la phase 2 sera opérationnel **courant 2007**.

## **II – PROGRAMME « TARN-ET-GARONNE A HAUT DEBIT »**

Ce programme a pour objectif d'accélérer et d'étendre la couverture en haut débit dans le département. Il s'agit de garantir aux populations un accès à l'internet avec, notamment, une connexion permanente et des débits adaptés aux besoins de chaque type de population.

Cette volonté nous a conduits à approuver un dispositif à deux niveaux :

- un premier niveau, orienté vers le déploiement de l'ADSL afin de répondre aux besoins **des particuliers**,

- un second niveau qui consiste à mettre en place une infrastructure de réseau en fibre optique pour satisfaire aux besoins **des professionnels** (entreprises, services publics... ).

### **Les particuliers**

En ce qui concerne l'accès à l'internet haut débit pour les particuliers, je vous rappelle que j'ai signé, le 21 Juillet 2004, une convention « département innovant » avec France Télécom afin d'accélérer l'accès à internet.

Cette convention a permis de desservir 65 % de la population en 2004 et 90% en 2006. Les déploiements sont encore en cours et l'ensemble des 90 centraux téléphoniques du département sera équipé en ADSL **avant la fin de l'année**. Ainsi, à la fin de l'année 2006, le taux de population ayant accès au haut débit grâce à l'ADSL devrait avoisiner **les 95%**.

Afin d'apporter le haut débit aux 5% de population qui ne pourront pas être desservis en ADSL nous avons approuvé, lors du Budget Primitif 2006, une nouvelle politique en direction des communes ou des inter-communalités situées en zones blanches.

Cette nouvelle politique consiste à financer la création de réseau à haut débit dans les communes dont le taux de population éligible à l'ADSL n'excédera pas les 80% à la fin de l'année 2006, c'est-à-dire une fois que France Télécom aura équipé en ADSL les 90 centraux téléphoniques du département.

Dans ce cadre, nous avons engagé un nouveau partenariat avec la Région en apportant un financement à hauteur de 80% du coût :

- Région + Europe 60 %
- Conseil Général 20 %
- communes ou inter-communalités 20 %

## Les entreprises

Il s'agit ici de créer, dans le département, une infrastructure de réseau en fibre optique. Ce programme, voté lors de la DM2 de 2004, permettra de fournir aux usagers professionnels (entreprises et services publics) un accès direct aux réseaux en fibre optique.

Il sera réalisé selon un calendrier défini dans le cadre des études d'avant-projets confiées, en 2004, à la SAEM E-TERA et validées, en 2005, par le cabinet On-X.

La première tranche consistera à créer des liaisons entre les réseaux de fibre optique qui traversent le département, mais qui ne le desservent pas, et les centres des 5 principales agglomérations : Caussade, Castelsarrasin, Montauban, Moissac, Valence d'Agen. Le coût de ces liaisons est estimé à 1 million d'Euros H.T.

Aujourd'hui, le Conseil Général a déposé des dossiers de demande de subvention pour la réalisation de ces « liaisons ». La Région a accordé une subvention de 297 208 €, l'Europe doit se prononcer sur notre demande lors du prochain comité régional de Programmation qui doit avoir lieu le 5 Juillet 2006.

Cette première tranche de réalisation débouchera, ensuite, sur la création de véritables boucles d'agglomérations en fibre optique **si les agglomérations intéressées en financent une partie.**

Des discussions sont en cours avec les Communautés de communes concernées.

A l'occasion de notre prochaine session, je serais amené à vous en informer.

A ce stade d'avancement, la réalisation du Schéma Départemental des Télécommunications rentre dans sa phase opérationnelle et il devient nécessaire d'assurer de nouvelles tâches comme :

- l'instruction des dossiers de demandes de subvention adressés par les communes ou les inter-communalités situées en zones blanches de haut débit au Conseil Général,

- accompagner les communes ou les inter-communalités dans le montage de leur réseau à haut débit,

- assurer la réalisation de l'infrastructure départementale en fibre optique.

Afin d'assurer ces nouvelles tâches je vous propose de créer, au sein de la Direction Informatique du Conseil Général, une **cellule spécifique** en charge de réaliser ce travail. Cette cellule, calquée sur celle mise en place pour le SIGD, nécessitera, le moment venu, de créer un poste spécialisé dans la mise en place des réseaux de télécommunications.

Compte tenu de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte de la communication sur l'état d'avancement du Schéma Départemental des Télécommunications,

- approuver la création d'une cellule spécialisée « haut débit » au sein de la direction du Service Informatique du Conseil Général,



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président sur l'état d'avancement du schéma départemental des télécommunications (téléphonie mobile et programme « Tarn-et-Garonne à haut débit ») ;
- Décide la création d'une cellule spécialisée « haut débit » au sein de la direction du service informatique du Conseil Général afin d'assurer les tâches suivantes devenues nécessaires à la phase opérationnelle du schéma départemental des télécommunications :
  - l'instruction des dossiers de demandes de subvention adressés par les communes ou les inter-communalités situées en zones blanches de haut débit au Conseil Général,
  - accompagner les communes ou les inter-communalités dans le montage de leur réseau à haut débit,
  - assurer la réalisation de l'infrastructure départementale en fibre optique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,